

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2018

**Présents** :

Anne-Marie FORGEOUX, maire  
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, adjoints  
Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE – Aurélien VINCENT -  
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE –  
Marie SANGNIER

**Procuration** :

Edmond CADET à Alain BOITTE

**Absente** :

Aurélie BERNARD - Aurélien VINCENT (jusqu'à la seconde délibération)

**Secrétaire de séance** : Aurélien VINCENT

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il y a lieu de l'approuver.

**Approuvé à l'unanimité**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2018 contient une erreur. En effet, les titulaires désignés pour représenter la Commune au sein du groupement de commandes pour le transport sanitaire sont : Catherine REBATEL et Margot MERLE, et non Carole CISSE. Cette erreur a bien été corrigée sur la délibération avant l'envoi au contrôle de légalité. Il y a donc lieu de l'approuver.

**Approuvé à l'unanimité**

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises, selon délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal par délibération n°021/2014 du 9 avril 2014.

**1°/ Délibération n°44/2018 – Budget du service de l'Eau : Décision Modificative n°1**

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes :

- Suite à une erreur de transcription lors du conseil municipal du 15 février 2018, les résultats reportés du budget de l'eau de l'année 2017 doivent être modifiés de la façon suivante :
  - o SECTION D'INVESTISSEMENT :
    - Augmentation du résultat d'investissement reporté en dépenses : +30€ au compte 001
    - Augmentation des crédits en dépenses au compte 21531 de l'opération 11 Grosses réparations sur réseaux pour 30€
- Inscription des crédits nécessaires à la récupération des immobilisations générées par le lotissement des Sables II :

- SECTION D'INVESTISSEMENT :
  - Augmentation des crédits en recettes au compte 1318-Autres pour 39 447,69€
  - Augmentation des crédits en dépenses au compte 21531-Réseau d'adduction d'eau pour 39 447,69€

**Approuvé à l'unanimité**

2°/ Délibération n°045/2018 – Budget Lotissement Les Sables II :

Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal approuve les modifications, dans la section de fonctionnement, pour permettre le reversement de l'excédent constaté au budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Diminution des crédits en dépenses au compte 023 pour 6,74€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 6522 pour 6,74€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Diminution des crédits en recettes au compte 021 pour 6,74€
- Diminution des crédits en dépenses au compte 1641 pour 6,74€

**Approuvé à l'unanimité**

3°/ Délibération n°046/2018 – Budget de la Commune : Décision Modificative n°3

*Monsieur Aurélien VINCENT arrive et prend part au vote.*

Le Conseil Municipal approuve les modifications à apporter au budget d'investissement pour les raisons suivantes :

- Prise en compte de l'excédent reversé par la clôture du budget annexe du lotissement des Sables II :
  - Augmentation des crédits en recettes au compte 7551 pour 277 290,75€
- Hausse des dépenses d'entretien du matériel roulant suite à la forte sollicitation des engins lors de l'hiver 2017/2018 :
  - Augmentation des crédits en dépenses au compte 61551 pour 7 290,75€
- Ajustement des crédits au chapitre 023 et 021 Virement à la section d'investissement :
  - -300€ en dépenses pour régulariser les inscriptions faites lors du BP 2018
  - + 270 000€ en dépenses au chapitre 023 pour virement à la section d'investissement
  - + 270 000€ en recettes au chapitre 021 pour financer l'opération 105-Acquisition de terrains
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 2111 de l'opération 105-Acquisition de terrains pour permettre l'acquisition de la maîtrise foncière du projet hôtelier sur le secteur du Gros Moutas.

**Approuvé à l'unanimité**

*M. LESPINASSE rappelle la nécessité d'intervenir sur la qualité paysagère de la zone dégradée par les stockages diverses. Mme le Maire rappelle son engagement à organiser une réunion avec l'ensemble des habitants du secteur dans le courant de l'automne.*

4°/ Délibération n°047/2018 – Clôture du budget du Lotissement Les Sables II

- Le Conseil Municipal rappelle que, par délibération n°039/2018 du 11 juillet 2018, il approuvait la clôture du budget annexe «Lotissement Les Sables II». Ce budget faisait apparaître un excédent de 277 290.75 €. Or afin de permettre à Monsieur le Trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à transférer l'excédent comme suit :
- -Budget annexe lotissement : débit du 6522 – reversement de l'excédent des budgets annexes = 277 290.75 €
- -Budget communal : crédit 7551 – excédent des budgets annexes à caractère administratif = 277 290.75 €

**Approuvé à l'unanimité**

5°/ Délibération n°048/2018 – Les Grands Bains du Monétier : demande de prêts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal approuver les propositions du Crédit Agricole ci-dessous :

**Article 1 : principales caractéristiques des crédits**

Montant du prêt : 600 000,00€	
Tranche montant : 350 000,00€	Tranche montant : 250 000,00€
Durée : 15 ans	Durée : 15 ans dans 12 mois
Frais de dossier : 0,10%	Frais de dossier : 0,10%
Taux fixe : 1,44%	Taux fixe : 1,63%
Profil d'amortissement : échéances annuelles constantes	
Echéance : 26 110,94€	Echéance : 18 921,91€
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle	

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

6°/ Délibération n°049/2018 – Budget des Grands Bains : Décision Modificative n°3

Le Conseil Municipal approuve les modifications liées aux prévisions de travaux d'optimisation énergétique :

- Augmentations des crédits en dépenses au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement pour 44 920€
- Augmentation des crédits en recettes au compte 706 – Prestations de service pour 44 920€
- Augmentation des crédits en recettes au chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation pour 44 920€
- Diminution des crédits en recettes au compte 1311 – Etat et établissements nationaux pour 53 810€
- Augmentation des crédits en recettes au compte 1312 – Région pour 146 190€
- Augmentation des crédits en recettes au compte 1641 – Emprunts pour 350 000€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 2313 – Constructions pour 487 300€

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

7/ Délibération n°50/2018 – Achat des parcelles AL 90 et AL 91

Le Conseil Municipal, suite à une demande afin de régulariser une erreur au cadastre entre section AI et AL, approuve l'achat des parcelles AL 90 et AL 91 à l'euro symbolique.

**Approuvé à l'unanimité**

8°/ Délibération n°51/2018 – Navettes Vallées : prise en charge du déficit d'exploitation

Le déficit d'exploitation des navettes vallée, soit 141 476,81 € sont répartis entre les quatre communes bénéficiaires du service, soit 35 369.02 € et respectent l'engagement de remboursement de l'avance du Département à hauteur de 40 000 € soit 10 000 € par commune.

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge du déficit à hauteur de 45 369.20 € pour la commune du Monétier.

**Approuvé à l'unanimité**

9°/ Délibération n°052/2018 – SPL Eau Services Haute Durance : approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Municipal approuve l'entrée de la Commune de La Grave au capital de la SPL Eau, et autorise Madame le Maire à les signer.

**Approuvé à l'unanimité**

*Monsieur du CHAFFAUT a sollicité des réponses sur des questions adressées pr mail avant la réunion du Conseil Municipal.*

*Il sollicite des informations sur la collecte de la Taxe de Séjour et notamment la prise en compte des dernières dispositions législatives. La commune du Monétier comme ses voisines de La Salle et de St-Chaffrey ont confié cette compétence au SIVM. C'est donc le syndicat qui prendra une délibération.*

*Mme le Maire rappelle la nécessité de faire circuler l'information sur l'obligation pour chaque loueur de percevoir la taxe de séjour auprès de ses locataires.*

*Monsieur du CHAFFAUT demande à Mme le Maire du Monétier sa position quant à l'hypothétique fusion des communes évoquée lors de la réunion Guisane Ouverte du mois dernier. Mme le Maire rappelle que lorsque l'on souhaite organiser un débat, il est bienséant de solliciter les invités quant à la fixation de la date et de l'ordre du jour.*

*Par ailleurs, en ce qui concerne sa position sur la fusion des communes de la Guisane, Mme le Maire rappelle sa position : compte-tenu du cadre légal de la loi NOTRE, les élus de la commune souhaitent voir protéger le cadre de vie que plusieurs générations ont su préserver en mettant en place un SPR. La fusion ne sera pas étudiée avant que cette protection ne soit efficiente.*

*Monsieur LESPINASSE demande si la rentrée scolaire s'est bien déroulée et si l'on n'observe pas de baisse des effectifs. Mme REBATEL confirme que les effectifs sont stables et que 4 AVS (assistantes de vie scolaire) accompagnent des enfants dans leur parcours quotidien. Mme le Maire rappelle que la commune poursuit un accompagnement important par la mise à disposition de 2 ATSEM.*

*M. GUGLIELMETTI indique que la foire aux bestiaux s'est déroulée dans de bonnes conditions.*

La séance est levée à 20h15.

  
